

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 6108

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Nadot et M. Pancher

-----

**ARTICLE 68**

À l'alinéa 15, supprimer les mots :

« dans la limite des eaux territoriales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'impact environnemental, le délit d'écocide ne peut être vu que sur le territoire national, par essence la planète en termes de vivant et de préservation est unique. En conséquence de quoi il est proposé de supprimer cette référence aux eaux territoriales.